

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Tuesday, October 31, 1989

• 1537

The Chairman: We have a quorum. I am Steve Butland from Sault Ste. Marie, and I will read some letters of introduction.

Dear Ms Mitchell,

Pursuant to Standing Order 113, this is to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill S-5, An Act to Authorize the Safeguard Life Assurance Company to be continued as a corporation under the laws of the Province of Quebec.

Sincerely yours,

John Fraser

I am not Margaret Mitchell, and it is not difficult to discern.

Dear Mr. Butland,

Due to my unavoidable absence and pursuant to Standing Order 113.(4), I hereby designate you to act as Chairman of the Legislative Committee on Bill S-5, An Act to Authorize the Safeguard Life Assurance Company to be continued as a corporation under the laws of the Province of Quebec for the meeting of Tuesday, October 31, 1989, at 3:30 p.m.

Yours sincerely,

Margaret Mitchell, Chairman of Bill S-5.

The Clerk will read the order of reference.

The Clerk of the Committee: That Bill S-5, An Act to Authorize the Safeguard Life Assurance Company to be continued as a corporation under the laws of the Province of Quebec, be now read a second time and referred to a legislative committee.

The Chairman: I expect this to be a straightforward session this afternoon. I am not supposed to speak on behalf of my party, but slipping aside for 30 seconds, it was indicated to me that this is not a terribly controversial concern for us.

I ask for someone to move that the committee print 750 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*, as established by the Board of Internal Economy.

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le mardi 31 octobre 1989

Le président: Il y a quorum. Je suis Steve Butland, député de Sault Ste-Marie. Tout d'abord, voici quelques lettres dont je vous ferai la lecture.

M^{me} Mitchell,

Aux termes de l'article 113 du Règlement de la Chambre des Communes, je confirme par les présentes votre nomination à la présidence du Comité législatif sur le projet de loi S-5, Loi autorisant la continuation de La Sauvegarde compagnie d'assurance sur la vie sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

John Fraser

On voit facilement que je ne suis pas Margaret Mitchell.

M. Butland,

En raison d'une absence obligatoire de ma part et aux termes du paragraphe 113.(4) du Règlement de la Chambre des Communes, je vous désigne par les présentes à la présidence du Comité législatif sur le projet de loi S-5, Loi autorisant la continuation de La Sauvegarde compagnie d'assurance sur la vie sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec, lors de la séance qui aura lieu le mardi 31 octobre 1989 à 15h30.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Margaret Mitchell, présidente du Comité législatif sur le projet de loi S-5

Le greffier nous lira l'ordre de renvoi.

Le greffier du Comité: Que le projet de loi S-5, Loi autorisant la continuation de La Sauvegarde compagnie d'assurance sur la vie sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif.

Le président: Je pense que les travaux de cet après-midi se dérouleront sans difficulté. Sans vouloir me prononcer au nom de mon parti, je vous signale de façon officieuse que ce projet de loi ne nous semble pas très controversé.

Je demande à un membre du Comité de proposer que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages, ainsi que l'a établi le Bureau de la régie interne.